

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

3 août 2010

SOMMAIRE

Activision Luxembourg S.à r.l.	75919	Concertine S.A.	75900
Agence de Voyages Simon S.A.	75892	Corporate X	75935
Alamo Investments S.A.	75892	Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.	75920
Albatros-Trans Sàrl	75893	Engineered Packaging Center S.A.	75892
Alerpa S.C.I.	75893	Exafor S.A.	75901
All & All International S.A.	75895	Fanad	75901
Amask S.à r.l.	75896	Fiduciaire Principale	75936
AP International Management s.à.r.l.	75935	Hervé Le Jardinier S.à r.l.	75936
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.	75919	HSBC Holdings Luxembourg S.A.	75936
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.	75934	JR Europe Consulting Sàrl	75895
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.	75934	Lavolo S.A.	75916
Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l.	75896	LuxQM S.à r.l.	75917
Babcock & Brown Lumière S.à r.l.	75899	Mizen	75915
Babcock & Brown Shopolis S.à r.l.	75899	M Quatre S.C.I.	75897
BO Automobiles S.à r.l.	75935	Opera - Participations 2	75915
Bones S.C.I.	75893	Profida Luxembourg S.A.	75916
Bureau Moderne S.A.	75935	Protea Fund	75916
Car Amana Investments S.A.	75900	Sting & Partners S.C.A.	75890
Car Amana Investments S.A.	75900	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl	75916
Carinvest S.A.	75936	Tuskar	75915
C.A.T. Holding S.A.	75896	UK Students City S.à r.l.	75901
Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l.	75896	Unicapital Investments IV (Management) S.A.	75917
Columbia Sportswear Luxembourg Holdings	75900	Villa Club S. à r.l.	75901

Sting & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.407.

In the year two thousand and ten, on the twenty first of May.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Laurent MULLER, economist, born in Luxembourg, on the 22nd of March 1980, residing professionally in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

acting as representative of the general partner as unlimited Shareholder (the General Partner) of the partnership limited by shares "Sting & Partners S.C.A.", established and having its registered office in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152407 (hereafter "the partnership" or "the Company"),

by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting on 5th of May 2010; an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting as said before, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 2nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 999 of the 12th of May 2010.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at one million four hundred thousand Euros (1,400,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each, paid up to 25%.

3. Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at ten million Euros (10,000,000.- EUR), represented by eight hundred eighty thousand (880,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on May 12th, 2010 and expiring on May 12th, 2015, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated 5th of May 2010 the Manager has realized an increase of capital by the amount of FIVE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (5,250,000.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EUROS (1,400,000.- EUR) up to SIX MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (6,650,000.- EUR), by the creation and issue of FIVE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND (525,000) new Ordinary Shares, with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) each.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 6 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Ordinary Shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been paid up, up to 25%, by the subscribers by payment in cash, so that the amount of ONE MILLION THREE HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1,312,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

6. As a consequence of this increase of capital, the first sentence of article 6 of the bylaws is amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of six million six hundred and fifty thousand Euros (6,650,000.- EUR), represented by five hundred forty-five thousand (545,000) Ordinary Shares and one hundred and twenty thousand (120,000) Management Shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand three hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Laurent MULLER, économiste, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

agissant en qualité de mandataire du gérant en tant qu'actionnaire gérant commandité (le Gérant) de la société en commandite par actions "Sting & Partners S.C.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152407 (ci-après la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Gérant, prise en sa réunion du 5 mai 2010; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 12 mai 2010.

2. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent mille Euros (1.400.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) Actions Ordinaires et par cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité, avec une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, libérées à concurrence de 25%.

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), représenté par huit cent quatre-vingt mille (880.000) Actions Ordinaires et cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 12 mai 2010 et expirant le 12 mai 2015, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 5 mai 2010, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (5.250.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant de actuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1.400.000,- EUR) à SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (6.650.000,-EUR), par la création et l'émission de CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE (525.000) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 6 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles Actions Ordinaires par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de UN MILLION TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.312.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société est modifiée et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de six millions six cent cinquante mille euros (6.650.000,- EUR), représenté par cinq cent quarante-cinq mille (545.000) Actions Ordinaires et cent vingt mille (120.000) Actions de Commandité, avec une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de trois mille trois cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laurent MULLER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juin 2010. Relation: GRE/2010/1897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2010.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2010076124/118.

(100086789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Agence de Voyages Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 39, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Ettelbruck, extraordinairement en date du 22 juin 2010 à 11.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christian SIMON de son poste d'administrateur de la société.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011, Monsieur Roland SIMON, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L-9353 Bettendorf, 35, Rue du Château.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010083488/15.

(100094011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Alamo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083501/13.

(100094021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Engineered Packaging Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 142.520.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juin 2010 que:

- Robert Dennewald a démissionné comme administrateur

- ont été nommés comme administrateurs pour un terme de 6 ans:

Guy Lickes, ingénieur technicien, demeurant à L-3658 Kayl, 22 rue de la Montée

Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Catherine Desso, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083610/15.

(100093993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Albatros-Trans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Albatros-Trans S.a.r.l. tenue le 4 juin 2010 à 11.00 heures à Petange

L'assemblée accepte la démission de Madame Laurence GENOT de son poste de gérant technique avec effet au 30 avril 2010.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer, pour une durée illimitée, au poste de gérant unique, Monsieur Armando SCIMIA, né à Valenciennes (F) le 10.02.1959, demeurant à F-59990 Sebourg, 13, Rue Philibert Dassonville.

Il pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2010083502/16.

(100094012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Alerpa S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 3.059.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2010

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

I. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4241 Esch/Alzette, 17, rue du Moulin, à L-4171 Esch/Alzette, 134, Bd J.F. Kennedy.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010083503/13.

(100093543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Bones S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 42.

R.C.S. Luxembourg E 4.309.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Jacques SCHANCK, (matr. 1961 11 02 251), employé privé, et son épouse
2. Madame Chantal LEYDER, (matr. 1962 06 14 184), employée privée, demeurant ensemble à L-9780 Wincrange, Maison 42.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BONES S.C.I.».

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- €) chacune.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux descendants directs des associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement six cents euros (EUR 600.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Jacques SCHANCK, prénommé,	50 parts
- Madame Chantal LEYDER, prénommée,	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixée à L-9780 Wincrange, Maison 42.
 - 2) Sont nommés gérants de la société
Monsieur Jacques SCHANCK, prénommé et Madame Chantal LEYDER, prénommée
 - 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
 - 4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCHANCK, C. LEYDER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2010. DIE/2010/4789. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079407/105.

(100090591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

All & All International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.791.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2010083506/13.

(100093913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

JR Europe Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 63.968.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010083720/12.

(100093743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Amask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083510/9.

(100093989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Babcock & Brown Infra Center Linz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.726.

EXTRAIT

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé majoritaire de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083519/21.

(100093937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Colony TCB Investor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083549/10.

(100093936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2010

Est nommé commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels et réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010083543/14.

(100093938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

M Quatre S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9233 Diekirch, 69, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 4.310.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le douze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Marc SPEICHER, (matr. 1958 01 31 231), architecte, né le 31 janvier 1958 à Diekirch,
 2. Madame Marcelle GREGOIRE, (matr 1962 09 01 523), sans état, épouse de Monsieur Marc SPEICHER, née le 1^{er} septembre 1962 à Aye (Belgique) agissant tant en son nom personnel, qu'en sa qualité d'administrateur légal de sa fille mineure
 3. Mademoiselle Morgane SPEICHER, (matr. 1994 02 04 308), étudiante, née le 4 février 1994 à Ettelbruck et
 4. Mademoiselle Margaux SPEICHER, (matr. 1990 01 26 282), étudiante, née le 26 janvier 1990 à Etterbeek (Belgique), demeurant tous les quatre à L-9221 Diekirch, 166, rue Clairefontaine
- lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, en dehors de toutes opérations commerciales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Diekirch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de «M QUATRE S.C.I.».

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- €) chacune.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les co-propriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement six cents euros (EUR 600.-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Marc SPEICHER, préqualifié,	40 parts en usufruit
- Madame Marcelle GREGOIRE, préqualifiée,	40 parts en usufruit
- Mademoiselle Margaux SPEICHER, préqualifiée,	10 parts en pleine propriété et 40 parts en nue-propriété
- Mademoiselle Morgane SPEICHER, préqualifiée,	10 parts en pleine propriété et 40 parts en nue-propriété
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-9233 Diekirch, 69, avenue de la Gare.
- 2) Est nommé gérant unique de la société:
Monsieur Marc SPEICHER, prénommé.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SPEICHER, M. GREGOIRE, M. SPEICHER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2010. DIE/2010/5702. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079531/113.

(100090769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Babcock & Brown Lumière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.461.

—
EXTRAIT

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083520/21.

(100093933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Babcock & Brown Shopolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.488.

—
EXTRAIT

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé majoritaire de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083521/21.

(100093934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Columbia Sportswear Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010084431/12.

(100093980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Car Amana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.917.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083558/13.

(100094022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Car Amana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.917.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010083559/13.

(100094023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Concertine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.579.

Le bilan rectificatif au 30.09.2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 14/10/2009 avec la référence L090157675 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083572/11.

(100093907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Villa Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.
R.C.S. Luxembourg B 108.342.

L'an deux mille dix, le trente juin,

L'associée unique de la société à responsabilité limitée VILLA CLUB SARL - R.C. B N° 108 342 – Rue du Stade - L-4325 ESCH/ALZETTE, a tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Démission de la gérante technique

Première résolution:

Madame DELL'AERA Maria – gérante technique – demeurant 8 Rue du Brill L-4011 ESCH/ALZETTE démissionne de son poste à compter de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 30.06.2010.

DELL'AERA Maria.

Référence de publication: 2010083896/17.

(100093988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Exafor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg B 60.622.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 25 mai 2010 à 11.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012 le mandat du commissaire aux comptes Monsieur André COTE, né le 28.08.1948 à Namur (B), demeurant à B-5100 Dave (Namur), 18, Rue de la Vieille.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010083625/13.

(100094014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Fanad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083628/9.

(100093974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

UK Students City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.809.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

UK Students JV S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.349, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1014 dated 14 May 2010,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 10 June 2010 in Luxembourg.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "UK Students City S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the Law, as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by four hundred and ninety-six (496) class A shares (the "Class A Shares"); two (2) class B1 shares (the "Class B1 Shares") and two (2) class B2 shares (the "Class B2 Shares" and together with the Class B1 Shares, the "Class B Shares") with a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30,-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"). The holders of the Class A Shares are together referred to as the "Class A Shareholders" and the holders of Class B Shares as the "Class B Shareholders" and, together with the Class A Shareholders, as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law or in accordance with any Shareholders' Agreement.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder, except as otherwise provided for in any Shareholders' Agreement.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the

signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them, provided that the Class A Shareholder(s) are present in person or by proxy. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15.4 In addition, the Company shall not transact any of the following matters without the prior written consent of all the Shareholders:

15.4.1 The alteration of the Articles or the adoption of any consolidated articles of incorporation of the Company which adversely affects the rights attaching to the Class B Shares.

15.4.2 The variation of the authorised or issued share capital of the Company, or the creation or grant of any options or other rights to subscribe for shares or to convert into shares which, in respect of any of the foregoing, adversely affects the rights attaching to the Class B Shares.

15.4.3 The abrogation or alteration of the rights attaching to any of the Class B Shares.

15.4.4 The consolidation or conversion of any of the Shares which adversely affects the rights attaching to the Class B Shares.

15.4.5 The reduction of the share capital of the Company or the purchase or redemption of any of its Shares other than as expressly provided for in any Shareholders' Agreement.

15.4.6 The declaration or payment of a dividend other than in accordance with Article 17 (Distribution Right of Shares).

15.4.7 The carrying on by the Company of any business other than the Business.

15.4.8 The creation or acquisition of any Subsidiary Undertaking other than, in respect of any Investment Proposal which the Company decides to implement, the Property Group through which such Investment Proposal is implemented.

15.4.9 The entry into by the Company of any contract or arrangement other than on arm's-length terms (other than (i) any loan agreements that the Company may enter into from time to time with the Class A Shareholder(s) from time to time or (ii) any contracts with third parties (not being a Class A Shareholder or any Affiliate of a Class A Shareholder) as the Board of Managers determines (acting reasonably) are in the best interests of the Company).

15.4.10 The change in the tax residency of the Company to a jurisdiction other than Luxembourg.

15.4.11 The change in the functional currency of the Company to a currency other than Pounds Sterling.

15.4.12 The change in the financial year of the Company.

15.4.13 Other than pursuant to a sale of Class A Shares as is referred to in any Shareholders' Agreement, the registration of any transfer of Class A Shares to any person who is not resident in Luxembourg.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 Subject to compliance with the Law, Available Cash shall be applied in making distributions to the Shareholders in accordance with the rights attaching to their respective Shares as described in Article 17.6 below, provided that no distribution (other than the Nominal Distributions as defined in Article 17.6.1 below) shall be made in respect of:

17.5.1 the Class B1 Shares until the first to occur of:

(i) the first instance of refinancing of any third party indebtedness of the Company and its Subsidiary Undertakings ("Principal Debt") such that, after repayment of the Principal Debt, there is Available Cash ("Refinancing Event");

(ii) either a sale or disposal (other than a disposal by way of a grant of any security interest) of all of the shares in the PropCo or all of the properties owned by the PropCo; and

(iii) a winding-up or liquidation (or an analogous event in any overseas jurisdiction) of the Company and its Subsidiary Undertakings; and

17.5.2 the Class B2 Shares until one of the events in 17.5.1 (ii) or 17.5.1 (iii) above (each being a "Final Distribution Event") occurs.

No distributions of Available Cash shall be made by the Company to any Shareholder except in accordance with the Law.

17.6 Where the Company makes a distribution of Available Cash, distributions shall be made as follows:

17.6.1 first, to all Shareholders in respect of each Share, an amount equal to 10% of the nominal value of that Share (the "Nominal Distribution");

17.6.2 second, after taking into account all previous distributions of Available Cash to the A Shareholder(s), in respect of the Class A Shareholder(s) as a class, until the Class A Shareholder(s) has/have received such distributions so as to allow it/them to have achieved an IRR of 20% and to have received an amount equal to its/their Equity Contributions (the "Hurdle");

17.6.3 third, in respect of each Class B1 Share, on the first to occur of a Refinancing Event or a Final Distribution Event, following the Class A Shareholder(s) having received such distributions (including any previous distributions) so as to allow it/them to achieve, at the time of the Refinancing Event or Final Distribution Event, the Hurdle, an amount equal to 5% of all Available Cash at the date of the distribution;

17.6.4 fourth, in respect of distributions made in connection with a Final Distribution Event, in respect of each Class B2 Share:

(i) where a distribution is made in respect of a Class B1 Share in connection with a Final Distribution Event, zero; or

(ii) where no distribution is made in respect of a Class B1 Share on a Final Distribution Event, following the Class A Shareholder(s) having received such distributions so as to allow it/them to achieve the Hurdle at the time of the Final Distribution Event, after taking into account all previous distributions of Available Cash to the A Shareholder(s), an amount equal to 5% of all Available Cash at that time.

17.6.5 fifth, following the Class A Shareholder(s) having achieved the Hurdle, and after payment by the Company of all distributions required to be made pursuant to Article 17.6.3 and 17.6.4, to the Class A Shareholder(s) of the balance of all Available Cash.

17.7 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Definitions.

Affiliate means, with respect to any person, any other person (or group of other persons acting in concert in respect of the person in question) that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under common Control with, such person.

Available Cash means, as determined by the Board of Managers and subject to any adjustment that the Law or any other applicable law may require, cash paid to or in the possession of, the Company from whatever source (including, without limitation, cash received from the sale of any Subsidiary Undertaking or the assets of any Subsidiary Undertaking and cash received from a Subsidiary Undertaking) after deducting:

(a) all funds necessary to pay for the expenses incurred in connection with the normal operations of the Company;

(b) all debt currently repayable and prudent reserves in respect of all outstanding loans (not currently repayable) to the Company (including those arising pursuant to any loan agreement entered into from time to time between the Company and the Class A Shareholder(s)) and other debts;

(c) all other currently payable obligations of the Company to third parties, including, without limitation, obligations in connection with the Subsidiary Undertakings; and

(d) a reserve for the working capital and other needs of the Company and Subsidiary Undertakings as determined by the Board of Managers (it being agreed and acknowledged that such reserve may include a reserve for future anticipated or potential liabilities (actual or contingent) of the Company and Subsidiary Undertakings if so determined by the Board of Managers).

Business means the progression of Investment Proposals in such manner as is determined by the Board of Managers and such other business as the Board of Managers determines should be carried on by the Company and its Subsidiary Undertakings.

Control means, in relation to a person, the power of a person (or persons acting together) to secure, whether by contract, voting rights or otherwise, and whether directly or indirectly (including, without limitation, via one or more intermediate undertakings) that the affairs of such Shareholder are conducted in accordance with the wishes of that person (or persons) and Controlled shall have a corresponding meaning.

Equity Contributions means the aggregate value of subscription monies paid by the Class A Shareholder(s) to the Company in respect of the issue of Class A Shares in the Company.

Group means the Company and its Subsidiary Undertakings.

Inflows means the aggregate of:

(a) all sums received by the Class A Shareholder(s) by way of dividend in relation to the A Shares and any other distribution from the Company whether by way of distribution of income or return of capital or on a liquidation or otherwise; and

(b) all sums paid to the Class A Shareholder(s) or any of its Affiliates by way of repayment of principal or interest (if any) in relation to any sums loaned to the Company or any of its Subsidiary Undertakings as referred to in (b) of the definition of Outflows.

Investment Proposal means a proposal for an investment, as defined in any framework agreement that the Company may enter into from time to time.

IRR means that annual percentage rate by which the Outflows (expressed as negative numbers) and the Inflows (expressed as positive numbers) are discounted back (based on a monthly computation assuming outflows and inflows are at the end of each month) from the date of the relevant Outflow or Inflow to the date of calculation to arrive at a net present value as at the date of calculation of zero, it being acknowledged that the first relevant Outflow shall be deemed to have occurred on 31 March 2010.

Law means the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Outflows means the aggregate of:

(a) all sums paid to the Company by the Class A Shareholder(s) in connection with the subscription for any shares in the Company;

(b) all sums loaned to or otherwise made available to or invested in the Company or any of its Subsidiary Undertakings from time to time by the Class A Shareholder(s) or any of its Affiliates from time to time; and

(c) all costs (including any irrecoverable value added tax or similar tax but excluding any taxation on income or gains or other taxation) properly and reasonably incurred by the Class A Shareholder(s) or any of its Affiliates directly in connection with the subscription for or acquisition of shares in or otherwise for the benefit of the Company or the Group but not previously recharged to the Company.

Parent Undertaking has the meaning given to it in article 309 (2) of the Law.

PropCo means a société à responsabilité limitée to be incorporated in Luxembourg as a Subsidiary Undertaking of the Company in respect of any investment proposal accepted by the Class A Shareholder pursuant to any framework agreement that the Class A Shareholder may enter from time to time.

Property Group means a group of Subsidiary Undertakings of the Company comprising a PropCo and RentCo as the Subsidiary Undertakings of the Company.

Rentco means a limited liability company to be incorporated in England and Wales as a Subsidiary Undertaking of the Company in respect of any investment proposal accepted by the Class A Shareholder pursuant to any framework agreement that the Class A Shareholder may enter from time to time, at such time as practical completion of the relevant development the subject of that Investment Proposal has occurred.

Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company.

Subsidiary Undertaking has the meaning given to it in article 309 (2) of the Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

UK Students JV S.à r.l.	500 Shares
Total: five hundred Shares	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4315, dated 17 January 2002 and amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

UK Students JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.349, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1014 en date du 14 mai 2010.

la comparante ci-dessus est ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée à Luxembourg sous seing privé le 10 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «UK Students City S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ciaprès reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (15.000 GBP) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"); deux (2) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1") et deux (2) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2" et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B1, les "Parts Sociales de Catégorie B") d'une valeur nominale de trente livres sterling (30 GBP) chacune (désignées ci-après collectivement comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales de

Catégorie A sont désignés collectivement comme les "Associés de Catégorie A" et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B comme les "Associés de Catégorie B" et, ensemble avec les Associés de Catégorie A, les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi ou conformément à un Pacte d'Associés.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transférables à un autre Associé, sauf stipulations contraires contenues dans un Pacte d'Associés.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoir du gérant unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que les Associés de Catégorie A doivent être présents en personne ou représentés par procuration. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation par écrit, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représentée.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.4 De plus, la Société ne délibérera pas sur aucune des opérations suivantes sans le consentement écrit préalable de tous les Associés:

15.4.1 La modification des Statuts ou l'adoption de nouveaux statuts coordonnés de la Société qui affecteraient négativement les droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie B.

15.4.2 La modification du capital autorisé ou du capital social émis de la Société, ou la création et l'octroi d'option ou d'autres droits de souscrire à des parts sociales ou de convertir en parts sociales qui, relativement à ce qui précède, affecteraient négativement les droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie B.

15.4.3 La suppression ou la modification des droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie B.

15.4.4 La consolidation ou la conversion de Parts Sociales, qui affecteraient négativement les droits attachés aux Parts Sociales de Catégorie B.

15.4.5 La réduction du capital social de la Société ou l'achat ou le rachat de ses Parts Sociales, autrement que selon les modalités prévues expressément dans un Pacte d'Associés.

15.4.6 La déclaration ou le paiement d'un dividende autrement que selon les modalités de l'article 17 (Droit de distribution attaché aux Parts Sociales).

15.4.7 L'exercice par la Société d'activités autre que son Activité.

15.4.8 La création ou l'acquisition de toute Société Filiale autre que, s'agissant d'une Proposition d'Investissement que la Société décide de réaliser, un Groupe de Propriété au travers duquel la Proposition d'Investissement se réalisera.

15.4.9 La conclusion par la Société de tout contrat ou convention autrement que dans des conditions normales de marché (autres que (i) des contrats de prêts que la Société peut conclure de temps à autre avec le(s) Associé(s) de Catégorie A ou que (ii) des contrats avec des tiers (n'étant ni un Associé de Catégorie A ou une Filiale d'un Associé de Catégorie A) que le Conseil de Gérance, agissant de manière raisonnable, a considéré comme étant dans l'intérêt de la Société).

15.4.10 Le changement de résidence fiscale de la Société dans une juridiction autre que Luxembourg.

15.4.11 Le changement de la devise de la Société dans une devise autre que la livre Sterling.

15.4.12 Le changement de l'année financière de la Société.

15.4.13 Autrement que suite à une vente de Parts Sociales de Catégorie A comme cela est prévu dans un Pacte d'Associés, l'enregistrement de tout transfert de Parts Sociales de Catégorie A à une personne qui n'est pas résidente au Luxembourg."

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Sous réserve de conformité avec les dispositions de la Loi, le Cash Disponible sera utilisé pour effectuer des distributions aux Associés conformément aux droits attachés à leurs Parts Sociales respectives tels que décrits à l'article 17.6 ci-dessous, étant entendu qu'aucune distribution ne sera effectuée (autre que les Distributions Nominales telle que définie à l'article 17.6.1 ci-dessous) en rapport avec:

17.5.1 les Parts Sociales de Catégorie B1, jusqu'à ce que le premier de ces événements se produise:

(i) le premier acte de refinancement d'une dette de la Société ou de ses Filiales vis-à-vis d'un tiers (la "Dette Principale") de telle sorte que, après repaiement de la Dette Principale, il y ait du Cash Disponible (l'"Évènement de Refinancement");

(ii) soit une vente ou une dépossession (autre qu'une dépossession réalisée par le biais de l'octroi d'une sûreté) de toutes les parts sociales de la PropCo ou de toutes les propriétés détenues par la PropCo; et

(iii) une dissolution ou une liquidation (ou tout autre événement analogue dans une autre juridiction) de la Société et de ses Filiales.

17.5.2 les Parts Sociales de Catégorie B2, jusqu'à ce que l'un des événements décrits au 17.5.1 (ii) ou 17.5.1 (iii) ci-dessus (chacun de ces événements étant défini comme un "Évènement Final de Distribution") se produise.

Aucune distribution de Cash Disponible ne sera faite par la Société à un Associé, sauf conformément aux dispositions de la Loi.

17.6 Lorsque la Société fait une distribution de Cash Disponible, les distributions seront faites comme suit:

17.6.1 premièrement, à tous les Associés en rapport avec chaque Part Sociale, un montant correspondant à 10% de la valeur nominale de cette Part Sociale (la "Distribution Nominale");

17.6.2 deuxièmement, après avoir pris en compte toutes les distributions précédentes de Cash Disponible, à l'Associé (s) de Catégorie A en tant que catégorie, jusqu'à ce que les Associés de Catégorie A aient reçues de telles distributions les autorisant à percevoir un IRR de 20% et à recevoir un montant équivalent à leur Apport en Capital (le "Palier");

17.6.3 troisièmement, en rapport avec chaque Part Sociale de Catégorie B1, dès la survenance d'un Evènement de Refinancement ou d'un Evènement de Distribution Finale, et après que les Associés de Catégorie A aient reçu des distributions (y compris toute distribution antérieure) leur permettant d'atteindre le Palier au moment d'un Evènement de Refinancement ou d'un Evènement de Distribution Finale, un montant équivalent à 5% de l'ensemble du Cash Disponible à la date de distribution;

17.6.4 quatrièmement, en lien avec les distributions faites en lien avec un Evènement de Refinancement ou d'un Evènement de Distribution Finale, par rapport à chaque Part Sociale de Catégorie B2:

(i) quand une distribution est faite par rapport à une Part Sociale de Catégorie B1 en lien avec un Evènement de Distribution Finale, zéro; ou

(ii) quand aucune distribution n'est faite par rapport à une Part Sociale de Catégorie B1 en lien avec un Evènement de Distribution Finale, après que l'Associé(s) de Catégorie A a reçu des distributions qui lui ont permis d'atteindre le Palier au moment de l'Evènement de Distribution Finale, après avoir pris en compte toutes les distributions précédentes de Cash Disponible à l'Associé de Catégorie A, un montant égal à 5% de tout le Cash Disponible à ce moment donné.

17.6.5 cinquièmement, après que les Associés de Catégorie A aient reçu le Palier, et après le paiement par la Société de toutes les distributions devant être faites d'après l'article 17.6.3 et 17.6.4, à tous les Associés de Catégorie A le restant du Cash Disponible.

17.7 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

21. Définitions.

Filiale signifie, s'agissant de toute personne, toute autre personne (ou groupe d'autres personnes agissant de concert sur la personne en question) qui, directement ou indirectement, au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun avec, cette personne.

Cash Disponible signifie, tel que déterminé par le Conseil de Gérance et sous réserve d'ajustements que la Loi ou d'autres dispositions légales applicables pourraient requérir, les espèces payées à ou en possession de, la Société provenant de n'importe quelle source (comprenant, sans limitation, les espèces reçues de la vente de toute Société Filiale ou des actifs de toute Société Filiale et les espèces reçues par toute Société Filiale) après déduction:

- (a) de tous les fonds nécessaires pour régler les dépenses en lien avec la conduite normale des affaires de la Société;
- (b) de toute dette échue à ce moment et des réserves prudentes en lien avec les prêts en cours (non encore échus) contractés par la Société (y compris celles découlant de tout contrat de prêt conclu de temps en temps entre la Société et le ou les Associés de Catégorie A) et de toute autre dette;
- (c) de toute autre obligation échue à charge pour la Société et payable à des tiers, y compris, sans limitation, les obligations en lien avec les Sociétés Filiales; et
- (d) d'une réserve pour le fonds de roulement et tout autre besoin de la Société ou de Société Filiale, ainsi que le Conseil de Gérance le détermine (étant convenu et reconnu que cette réserve devra inclure une réserve pour dettes futures sûres et potentielles (actuelle ou à venir) à la charge de la Société et des Sociétés Filiales si le Conseil de Gérance le détermine).

Activité désigne la progression des Propositions d'Investissement ainsi que le Conseil de Gérance l'aura déterminé et tout autre activité que le Conseil de Gérance estime que la Société ou les Sociétés Filiales doivent conduire.

Contrôle signifie, en relation avec une personne, le pouvoir d'une personne (ou de plusieurs personnes agissant ensemble) de s'assurer, soit par contrat, droits de vote ou tout autre moyen, et que ce soit directement ou indirectement

(y compris, sans limitation, par une ou plusieurs sociétés intermédiaires) que les affaires de cet Associé sont dirigées en accord avec les volontés de cette personne (ou personnes) et Contrôlé aura la même signification.

Apports en Capital signifie la valeur totale des souscriptions en numéraire payées par le(s) Associé(s) de Catégorie A à la Société pour l'émission des Parts Sociales de Catégorie A dans la Société.

Groupe signifie la Société et ses Sociétés Filiales.

Apports de Capitaux signifie la somme totale de:

(d) toutes les sommes reçues par le(s) Associé(s) de Catégorie A par versement de dividendes en lien avec les Parts Sociales de Catégorie A et toute autre distribution de la Société soit par le biais de distribution de revenus ou de remboursement de capital ou de liquidation ou autrement; et

(e) toute somme payée par le(s) Associé(s) de Catégorie A ou l'une de ses Filiales par voie de repaiement du principal en relation avec toute somme prêtée à la Société ou toute Société Filiale ainsi qu'il est fait mention au (b) de la définition des Sorties de Capitaux.

Proposition d'Investissement désigne une proposition d'investissement, tel que ce terme peut être défini dans un contrat cadre conclu par la Société de temps à autre.

IRR désigne le pourcentage annuel par lequel les Sorties de Capitaux (exprimées en chiffres négatifs) et les Apports de Capitaux (exprimés en chiffres positifs) sont décomptés (sur la base d'une computation mensuelle présumant ce que seront les apports de capitaux et les sorties de capitaux à la fin de chaque mois) depuis la date de la Sortie de Capitaux ou de l'Apport de Capitaux concerné jusqu'à la date de calcul afin d'arriver à une valeur nette actuelle à la date de calcul correspondant à zéro, étant entendu que la première Sortie de Capitaux concernée sera réputée comme ayant eu lieu au 31 mars 2010.

Loi désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

Sorties de Capitaux désigne le total de:

(f) toute somme payée à la Société par un ou des Associé(s) de Catégorie A en lien avec la souscription de parts sociales dans la Société;

(g) toute somme prêtée à ou mise à disposition de ou investie dans la Société ou dans une Société Filiale de temps à autre par le(s) Associé(s) de Catégorie A ou une de ses Filiales de temps à autre; et

(h) tout coût (y compris toute taxe sur la valeur ajoutée irrécupérable ou taxe similaire, mais à l'exclusion de tout impôt sur le revenu ou sur les plus values ou tout autre impôt) qui a été dûment et raisonnablement supporté par les Associés de Catégorie A ou l'une de leurs Filiales, directement en connexion avec la souscription ou l'acquisition de parts sociales dans ou pour le compte de la Société ou du Groupe mais qui n'a pas été pris en charge par la Société.

Société Mère a le sens qui lui est donné à l'article 309 (2) de la Loi.

PropCo désigne une société à responsabilité limitée devant être constituée au Luxembourg en tant que Société Filiale de la Société en relation avec toute proposition d'investissement acceptée par l'Associé(s) de Catégorie A découlant d'un contrat cadre conclu par l'Associé de Catégorie A de temps à autre.

Groupe de Propriété signifie un groupe de Sociétés Filiales de la Société, comprenant une PropCo et une RentCo en tant que Sociétés Filiales de la Société.

RentCo désigne une limited liability company constituée en Angleterre ou au Pays de Galles étant une Société Filiale de la Société en relation avec toute proposition d'investissement acceptée par l'Associé de Catégorie A découlant d'un contrat cadre conclu par l'Associé de Catégorie A de temps à autre, au moment où l'investissement considéré par cette Proposition d'Investissement s'est réalisé.

Pacte d'Associés désigne tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre par les associés de la Société.

Société Filiale a le sens qui lui est donné à l'article 309 (2) de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

UK STUDENTS JV S.à r.l.	500 Parts
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4315, en date du 17 janvier 2002 et modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: lac/2010/27100. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010079617/759.

(100090221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Mizen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083756/9.

(100093975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Opera - Participations 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.610.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2010083795/10.

(100093983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Tuskar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083877/9.

(100093976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 884.247.079,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société lors de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2010

Le mandat du commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculé auprès du RCS de Luxembourg sous le numéro B 88019, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083873/13.

(100093996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Profida Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.691.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010083813/10.

(100093985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Protea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.092.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 June 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Mr Pierre Etienne, Mr Frédéric Fasel and Mrs Michèle Berger pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour Protea Fund.

Référence de publication: 2010083818/14.

(100093827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Lavolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.284.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010

- L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Nathalie Duchaussoy au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Patricia Prima, administrateur démissionnaire.

- L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Marianne REPLINGER et de Madame Nathalie DUCHAUSSOY pour une nouvelle période de six ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A. pour une nouvelle période de six ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010084546/21.

(100094031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Unicapital Investments IV (Management) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.108.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le vendredi 30 avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Bernard Sabrier, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Gérard Pfauwadel, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12
- Hanspeter Bader, 8C Avenue de Champel, CH-1211 Genève 12

2. Approuve la nomination de la société PricewaterhouseCoopers S.A. (domicilié 400 route d'Esch – L-1471 Luxembourg) en remplacement de Ernst & Young S.A. dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Unicapital Investments IV (Management) Luxembourg S.A

Référence de publication: 2010083889/19.

(100093830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

LuxQM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 153.785.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Sebastian Markus KARKUS, Bachelor of engineering, geboren in Kattowitz (Polen) am 19. November 1975, wohnhaft in D-54329 Konz, Donatusstrasse 5.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Qualitäts- Managementbetreuung und -beratung im Lebensmittelbereich, Schulungen im Hygienebereich, Durchführung von bakteriologischen Untersuchungen, Erstellung von HACCP-Konzepten sowie den Handel und Produktberatung.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „LuxQM S. à r. l.“

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Sebastian Markus KARKUS, vorgeannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

75919

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Sebastian Markus KARKUS, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. KARKUS, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2010. Relation: REM/2010/818. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 18. Juni 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010079218/100.

(100089528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Les comptes annuels pour la période du 17 mars 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010073376/12.

(100086421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Activision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.465.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2010084386/14.

(100093952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.732.800,00.

Siège de direction effectif: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.860.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ecolab Co., an unlimited liability company incorporated and governed by the laws of the Province of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 1300 - 1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, and registered with the Registry of Joint Stock Companies of the Province of Nova Scotia, Canada, under number 3093115 (hereafter referred to as the "Appearing Company"),

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 16, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Appearing Company, through its proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. Statement.

1) The Appearing Company is the sole shareholder of Ecolab Holdings B.V., a private limited company, which has been duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Edisonbaan 9 – 11, 3439 MN Nieuwegein, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Midden-Nederland under number 34165331 (hereafter referred to as the "Company").

2) The Company's share capital is set at fifteen million, seven hundred and thirty-two thousand, eight hundred Euros (EUR 15,732,800.00) represented by one hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-eight (157,328) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, all of which are fully paid up.

3) The Company is in a good legal standing, and it has never been bankrupt or affected by a conciliation procedure or the liquidation of its assets, is not in the process of merger or consolidation or to be wound up and dissolved. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register, and no proceedings have been instituted to strike the name and/or the registration of the Company off the Trade Register of the Chamber of Commerce for Midden-Nederland.

II. Board of Managers' Meeting.

Pursuant to a unanimous decision of all the Company's Board members on June 9, 2010, it was resolved, with a view to strengthen the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to establish, with effect as of June 17, 2010, the central administration and the place of effective management of the Company in Luxembourg.

The establishment of the Company's central administration and the place of effective management in a country other than the Netherlands, without prior liquidation of the Company, is authorized and accepted under Dutch law.

Although the Company remains incorporated solely in the Netherlands, because of the transfer of the central administration and the place of effective management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and only because of this, the Company shall be subject to both Dutch and Luxembourg company laws (as provided for in Article 159 of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time).

III. Resolutions of the Company's sole shareholder.

The Company's sole shareholder adopts unanimously the following resolutions:

1) The Company's sole shareholder supports as far as is necessary the decision of the Company's Board held on June 9, 2010, and therefore acknowledge to establish, with effect as of June 17, 2010, the central administration and the place of effective management of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company's shareholders decide that the Company shall have the legal form of a private company limited by shares (société à responsabilité limitée).

3) The Company's sole shareholder acknowledges to fix the central administration and the place of effective management at the following address:

13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) For Luxembourg law purposes and the best functioning of place of business, the sole shareholder adopts the following revised and restated Company's articles of association, in a manner consistent with both Dutch and Luxembourg company laws, which will henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Definition of terms.

Art. 1. In these articles of association, the following terms have the following meanings:

- a. general meeting: the corporate body formed by the shareholders;
- b. general meeting of shareholders: the meeting of shareholders;
- c. depositary receipts for shares: depositary receipts for registered shares in the company's capital;
- d. holders of depositary receipts for shares: holders of depositary receipts for shares issued with the company's co-operation;
- e. annual financial statements: the balance sheet and the profit and loss account, plus the explanatory notes thereto;
- f. annual meeting: the general meeting of shareholders intended to discuss and adopt the annual financial statements;
- g. in writing/written: in the form of any message transmitted and received in writing via any normal means of communication, including fax or e-mail;
- h. applicable laws: the laws of the Netherlands and the Grand Duchy of Luxembourg;
- i. distributable part of the shareholders' equity: the portion of the shareholders' equity exceeding the paid and called up part of the capital plus the reserves which must be maintained by law or the articles of association.

Name and Registered office

Art. 2.

- 2.1 The company is a private company limited by shares.
- 2.2 The name of the company is Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.
- 2.3 The company has its corporate seat in Nieuwegein, the Netherlands.
- 2.4 The company has its central administration and place of effective management in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Objects

Art. 3. The objects of the company are:

- a. to participate in, to take an interest in any other way in, to conduct the management of and to finance other business enterprises of whatever nature. The company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
 - b. to raise money for general working capital purposes by issuance of notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity and warrants, whether convertible or not;
 - c. to lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company;
 - d. to enter into any guarantees, contract of indemnity or surety ship and in particular, without prejudice to the generality of the foregoing, to guarantee, support or secure, with or without consideration, whether by mortgaging, pledging, transferring, encumbering or otherwise hypothecating all or some of its assets of the company or otherwise in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company;
 - e. to employ any technique and utilize any instrument relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks;
 - f. to acquire, dispose of, manage and utilise real and personal property, including patents, marks, licenses, permits and other industrial property rights;
- together with all activities which are incidental to or which may be conducive to any of the foregoing, and finally to guarantee liabilities of third parties.

Duration

Art. 4. The company is formed for an unlimited period of time.

Authorized capital

Art. 5.

5.1 The company's authorized capital amounts to twenty million euros (€ 20,000,000.00) and is divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one hundred euros (€ 100.00) each.

5.2 The company's issued capital amounts to fifteen million seven hundred and thirty-two thousand eight hundred euros (€ 15,732,800.00) and is divided into one hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty-eight (157,328) shares with a nominal value of one hundred euros (€ 100.00) each.

Shares

Art. 6.

6.1 The shares shall be registered shares and shall be numbered consecutively from 1 onwards. They shall be entered in a register of shareholders kept for that purpose in accordance with the applicable laws.

6.2 Neither share certificates nor dividend coupons shall be issued. The company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts in respect of its shares. Dividends distributed to the shareholders shall be paid against receipt.

6.3 Each shareholder, usufructuary or pledgee shall provide his address to the company in writing. If also an electronic address to be recorded in the shareholders' register is provided, this notification also includes the consent to receive by electronic means of communication all notices, notifications, as well as convocations for general meetings of shareholders.

6.4 With due observance of the applicable laws, the company may, for its own account and for valuable consideration, acquire fully paid shares in its own capital.

6.5 The company can only issue shares pursuant to a resolution of the general meeting, subject to the applicable laws.

Transfer restrictions. Approval

Art. 7.

7.1 In order to be valid, every transfer of shares to another party shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. The approval shall be valid for three months only.

7.2 In the event that a shareholder who intends to transfer his shares to a non-shareholder, such transfer shall require the approval of the general meeting, resolved with a majority of seventy-five percent (75%) of the votes attaching to the shares issued and outstanding at such time in a shareholders' meeting where the entire capital is present or represented, unless all shareholders have given their approval in writing. The transfer to another shareholder shall require a shareholders' resolution adopted in accordance with article 16.1 of these articles of association. The approval shall be valid for three months only.

7.3 The shareholder who wishes to transfer his shares - hereinafter to be referred to as the "proposing transferor" - shall inform the board of managing directors by registered mail or return receipt requested, specifying the number of shares to be transferred and the name and address of the person(s) to whom he wishes to transfer his shares.

7.4 The board of managing directors shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor's notification. The convening notice shall state the content of the notification.

7.5 If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

7.6 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in article 7.4 has not been held within the term set in that paragraph;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under article 7.6a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the general meeting of shareholders should have been held.

7.7 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party with the greatest interest by the relevant Chairman of the Chamber of Commerce and Industry.

7.8 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

7.9 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a. by the proposing transferor if he withdraws his offer;
- b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares he has bought;
- c. by the company, in all cases not included under a. or b.

7.10 The company itself may propose to buy the shares as contemplated in paragraph 6 sub c of this article only if the proposing transferor so consents.

Board of managing directors

Art. 8.

8.1 The company shall be managed by a board of managing directors consisting of one or more board members A and one or more board member B. The general meeting shall determine the precise number of board members A and board members B.

8.2 The board members shall be appointed by the general meeting.

8.3 The general meeting shall at all times have the power to suspend or dismiss each board member, without any legitimate cause.

8.4 Any such suspension may be extended several times but the total term of the suspension may not exceed three months. The suspension shall expire on lapse of this period if no resolution has been adopted either to lift the suspension or to dismiss the board member.

8.5 If a board member is absent or unable to act, the remaining board member(s) shall be temporarily charged with the management of the company. If the sole board member is or all board members are absent or unable to act, a person appointed by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the company.

Chairman

Art. 9. The board of managing directors may elect a chairman from among its members. The board of managing directors may determine the order in which the members of the board of managing directors are to replace the chairman as such in the event of his absence or inability to act.

Remuneration

Art. 10. The general meeting shall determine the remuneration of each board member, as well as his other terms and conditions of employment.

Managerial duties

Art. 11.

11.1 The board of managing directors may resolve, subject to its responsibility, to delegate any of its powers to one or more board members or to other persons for determined matters only.

11.2 The board of managing directors also resolves, subject to its responsibility, to entrust one or more board members with special responsibility for the implementation of the resolutions of the board of managing directors. This resolution shall be deposited at the Chamber of Commerce.

Representative authority

Art. 12.

12.1 The board of managing directors shall be authorised to represent the company. The authority to represent the company shall also be vested in a board member A and a board member B acting jointly.

12.2 The board of managing directors may appoint officers and grant them a special power of attorney. Every attorney in fact shall represent the company within the bounds of his authorization. Their title shall be determined by the board of managing directors.

12.3 In the event that the company has a conflict of interest with a board member, in the sense that the board member in private enters into an agreement with, or is party in a legal proceeding between him and the company, the company shall be represented by one of the other board members. If there are no such other board members, the general meeting shall appoint a person to that effect. Such person may be the board member in relation to whom the conflict of interest exists.

In all other cases of a conflict of interest between the company and a board member, the company can also be represented by that board member.

The general meeting shall at all times be authorized to appoint one or more other persons to that effect.

12.4 Without prejudice to the provisions in article 12.3, any legal act of the company towards the holder of all shares or a participant in any matrimonial community of property or in a community of property of a non-matrimonial registered partnership to which all of the shares in the capital of the company belong, at which occasion the company is represented by such shareholder or by one of the participants, shall be recorded in writing. For the application of the previous sentence, shares held by the company or its subsidiaries shall be disregarded.

The provisions of the previous sentences do not apply to juristic acts which under stipulated terms belong to the ordinary course of business of the company.

Meetings of the board of managing directors

Art. 13.

13.1 The meetings of the board of managing directors shall be held in Luxembourg.

13.2 The board of managing directors shall meet whenever its chairman or two other board members so desire.

Resolutions of the board of managing directors

Art. 14.

14.1 In the meeting of the board of managing directors, each board member has a right to cast one vote.

14.2 All resolutions by the board of managing directors shall be adopted in a meeting where at least the majority of the board members is present or represented, including at least one board member A and one board member B.

14.3 The board of managing directors adopts resolutions by an absolute majority of the votes cast by the board members being present or represented, provided that at least one board member A and one board member B voted in favour of the resolution. In the event of an equality of votes, the proposal shall be deemed to have been rejected. If, however, the proposal concerns an appointment, and no one has obtained an absolute majority on the first vote, the chairman shall decide on the procedure then to be followed to enable a resolution to be passed.

14.4 A board member may be represented at meetings by a fellow board member authorized by written power of attorney.

General meetings of shareholders. Annual meeting

Art. 15.

15.1 Within six months after the end of the company's financial year, the annual general meeting shall be held.

15.2 General meetings shall be called by the board of managing directors or a shareholder, subject to the applicable laws, by means of registered letters, which shall be sent no later than on the fifteenth day prior to that of the meeting to the addresses recorded in the register of shareholders and which shall specify the agenda for the meeting. Unless a notarial record is made of the proceedings, minutes shall be kept of the proceedings, which minutes shall be signed by the chairman of the meeting and by the shareholders or their attorney.

15.3 Subject to the provision set out in article 15.2 and the applicable laws, rather than at a general meeting, the shareholders may also pass resolutions in writing, provided that such resolutions are adopted by a unanimous vote of all shareholders entitled to vote in accordance with article 17.

15.4 All convocations for general meetings and all notifications to shareholders shall be given in writing to the addresses according to the register of shareholders or to the email or electronic addresses provided thereto by the shareholder.

Resolutions of the general meeting

Art. 16.

16.1 Unless the applicable laws or these articles require a greater majority, resolutions of the general meeting shall be passed by an absolute majority of the votes cast provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank votes shall be regarded as not having been cast.

16.2 If the resolution to be passed concerns an appointment, and no one has obtained an absolute majority in the first poll, a second free poll shall take place; if, once again, no absolute majority is then obtained, a third poll shall be taken between the two persons who in the second poll obtained the highest number of votes, and the person for whom the most votes are then cast shall be appointed; while if several persons obtained an equal number of votes in the second poll and would thus be eligible for the third poll, lots shall be drawn to decide between which two persons the third poll is to be taken.

In the event of an equality of votes in the third poll, the election shall be decided by lot.

16.3 Each share shall carry the right to cast one vote.

16.4 Voting rights may not be granted to usufructuaries.

Art. 17.

17.1 If the company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the shareholders may pass valid resolutions otherwise than at a general meeting, provided that this is done in writing and that all shareholders declare themselves in favour of the resolution concerned. Resolutions so passed shall be regarded as resolutions of the general meeting.

17.2 The above-mentioned method of adopting resolutions shall not be possible if there are any holders of depositary receipts for shares.

Amendment to the articles of association and Dissolution

Art. 18.

18.1 The general meeting is authorized to adopt a resolution to amend the articles of association or to dissolve the company. If a proposal to amend the articles of association is submitted to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the general meeting and simultaneously a copy of the proposal containing the proposed amendment verbatim must be deposited at the company's office for inspection by the shareholders until the end of the meeting. If a resolution is to be proposed to the general meeting for dissolving the company, such resolution shall be stated in the convening notice.

18.2 The resolution to amend the articles of association of the company will be taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Annual financial statements

Art. 19.

19.1 The company's financial year shall run from the first day of December up to and including the thirtieth day of November of the following year.

19.2 Within five months of the end of the company's financial year, the board of managing directors shall draw up the annual accounts unless, in special circumstances, an extension of this term by not more than six months is approved by the general meeting.

19.3 The annual financial statements and an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities shall be drawn up by the board of managing directors and adopted by the general meeting.

Each shareholder may inspect the annual financial statements and the inventory at the company's registered office.

19.4 The annual financial statements shall be signed by all board members; if the signature of any of them is missing, this fact and the reason for such omission is stated.

19.5 The statutory provisions regarding the annual financial statements, the additional data to be added, the auditor's report and the publication thereof shall apply.

Profits

Art. 20.

20.1 The profits shall be at the disposal of the general meeting after due observance of article 20.4.

20.2 The company can only make profit distributions to the extent its equity exceeds the paid and called up part of the capital increased with the reserves which must be maintained pursuant to applicable laws.

20.3 Dividend payments may be made only after adoption of the annual financial statements from which it appears that such payments are permitted.

20.4 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the company. Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into. The balance shall be at the disposal of the general meeting. However, the shareholders may decide that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

20.5 With due observance of paragraph 2 of this article, the general meeting may resolve to make distributions from a reserve which need not be maintained by the applicable laws.

20.6 No profit shall be distributed to the company on its own shares.

20.7 With due observance of the provisions of article 20.2 and the applicable laws, the board of managing directors may resolve to pay one or more interim dividends under the following additional conditions:

- Interim accounts are established by the board of managing directors;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managing directors;
- The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve with due observance of the provisions of article 20.4.

20.8 The general meeting may resolve that dividends and reserves shall be distributed in whole or in part in a form other than in cash.

Dissolution and Liquidation

Art. 21.

21.1 In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by one or several liquidators appointed by the general meeting, which shall determine their powers and remuneration.

21.2 The net proceeds of the liquidation shall be divided among the shareholders in proportion to their respective shareholdings.

21.3 After the liquidation has been finished, the books and records of the company shall remain in custody during a seven year period of the person designated for that purpose by the general meeting.

Miscellaneous

Art. 22.

22.1 All matters not provided for by these articles shall be determined in accordance with the applicable laws.

22.2 If, in a given context, the requirements of the applicable laws are contradictory, the most stringent requirements shall prevail, unless this is contrary to the public policy provisions of any of the applicable laws.

Final provisions

The underlined headings in this deed have been included for ease of reference only.

The appearing person is known to me, notary.

WITNESSETH THIS DEED, the original of which was drawn up and executed in Amsterdam on the date in the first paragraph of this deed. The substance of this deed was stated and clarified to the appearing person. The appearing person declared that she had taken note of the content of this deed timely before its execution, agreed to its content and did not require a full reading of this deed. Subsequently, after limited reading in accordance with the law, this deed was signed by the appearing person and me, notary.

5) The Company's sole shareholder acknowledges the resignation of Mr. John Joseph CORKREAN and Mr. Rudolf SMULDERS both as Director of the Company with effect as of June 17, 2010.

The Company's sole shareholder acknowledges to appoint the following persons as Managers of the Company with effect as of on June 17, 2010, for an unlimited duration:

- Category A Managers:

* Mr. Paul LAMBERTS, born on September 18th, 1965, in Tilburg, the Netherlands, with professional address at ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

* Mr. Johan DEJANS, born on November 17th, 1966, in Aarschot, Belgium, with professional address at ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

* ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 103336, whose permanent representative is Mr. Paul LAMBERTS, prenamed.

- Category B Managers:

* Mr. Ralph GICHTBROCK, born on March 5th, 1956, in Minden, Germany, with personal address at Gartenstrasse 9b, 40667 Meerbusch, Germany; and

* Mr. Thomas BOLIEN, born on August 20th, 1960, in Grevenbroich, Germany, with professional address at Ecolab Deutschland GmbH, 38-42, Reisholzer Werftstraße, 40589 Düsseldorf, Germany.

IV. Documentation.

The following documents are submitted to the notary:

- a) A copy of the current articles of association of the Company;
- b) A copy of minutes of the meeting of the board of directors of the Company held on June 9, 2010;
- c) A copy of minutes of the general meeting of the shareholder held in the Netherlands on June 17, 2010;
- d) An extract of certificate of good standing of the Company issued by the Chamber of Commerce for Midden Nederland on June 16, 2010;
- e) A legal opinion issued by a Dutch notary dated June 17, 2010; and
- f) A certified balance sheet of the Company dated June 1, 2010.

All the above-mentioned documents initialled "ne varietur" by the Appearing Company and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Ratification.

The Appearing Company requested the notary to act and to authenticate in accordance with the requirements of Luxembourg Law on Commercial Companies the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made by the here-above Company's sole shareholder as of the date hereof.

Consequently:

The establishment of the central administration and the place of effective management ("principal établissement") of the Company at 13,-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is realized with effect on June 17, 2010.

The Company shall henceforth be subject to the status provided in articles 2§2 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915, as amended.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to articles 159§1 and 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies, dated August 10th, 1915.

The Company exists under the form of a société à responsabilité limitée for the purposes of Luxembourg law.

For the Luxembourg and Dutch laws purposes, the articles of association of the Company are worded as decided in England and here-above drawn-up.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Ecolab Co., une société à responsabilité illimitée constituée et gouvernée par les lois de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social à 1300 - 1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax NS, B3J 3R7, Canada, et enregistrée avec le Registre des sociétés de capitaux de la Province de Nouvelle-Ecosse, Canada, sous le numéro 3093115 (ci-après la «Comparante »),

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte comme suit:

I. Exposé.

1) La Comparante est l'associée unique de la société Ecolab Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Nieuwegein, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce Sociétés de Midden-Nederland, Pays-Bas, sous le numéro 34165331 (la «Société »).

2) Le capital social émis et payé de la Société est fixé à quinze millions, sept cent trente-deux mille, huit cents Euros (EUR 15.732.800.-) représenté par cent cinquante-sept mille, trois cent vingt-huit (157.328) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

3) La Société est dûment immatriculée auprès du bureau compétent, et n'a jamais été déclarée en faillite ou en procédure de conciliation ou de liquidation de ses avoirs, n'est pas en cours de fusion ou d'absorption par restructuration, liquidée ou dissoute. La Société est en voie d'être dûment immatriculée à la présente date auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et aucune procédure de radiation n'a été engagée à l'encontre du nom et/ou de l'immatriculation de la Société auprès du Registre du Commerce de Midden-Nederland, Pays-Bas.

II. Décisions sociétaires.

Aux termes d'une décision unanime du conseil de gérance de la Société en date du 9 juin 2010, il a été décidé d'établir l'administration centrale et le siège social réel de la Société à Luxembourg, en vue de renforcer la capacité de la Société et mettre en œuvre de manière efficace ses activités.

L'associé unique de la Société a approuvé le 17 juin 2010 la décision du conseil de gérance d'établir l'administration centrale et le siège social réel de la Société à Luxembourg.

L'établissement de l'administration centrale et du siège social réel de la Société dans un pays autre que les Pays-Bas, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par la loi des Pays-Bas.

Bien que la Société demeure hollandaise du fait qu'elle a été constituée aux Pays-Bas, la Société sera à la fois régie par la loi hollandaise et par la loi luxembourgeoise sur les sociétés (tel que prescrit dans les dispositions de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée), en raison du transfert de son administration centrale et de son siège social réel au Grand-Duché de Luxembourg.

III. Résolutions de l'associée unique de la Société.

L'associée unique de la Société adopte les résolutions suivantes:

1) L'associée unique confirme dans toute la mesure nécessaire la décision écrite de l'associé unique de la société en date du 17 juin 2010 et, par conséquent, reconnaît établir l'administration centrale et le siège social réel à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associée unique de la Société décide que la Société aura la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

3) L'associée unique de la Société décide d'établir l'administration centrale et le siège social réel à l'adresse suivante:

13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Pour les besoins de la loi luxembourgeoise et le fonctionnement optimal de l'établissement principal et des affaires de la Société, l'associée unique de la Société adopte les statuts modifiés et refondus suivants pour la Société, de manière à être à la fois en conformité avec les lois hollandaises et luxembourgeoises sur les sociétés, en leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Définition des termes

Art. 1^{er}. Dans ces statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

- a. assemblée générale: l'assemblée générale des associés / l'entité sociale formée par les associés;
- b. assemblée générale des associés: la réunion des associés;
- c. certificats de dépôt de droits: certificats de dépôt pour les droits attachés au capital social;
- d. détenteurs de certificats de dépôt de droits: les droits conférés par la loi sur les détenteurs de certificats de dépôt émis avec la coopération de la société (en raison d'un droit de gage créé sur n'importe laquelle des parts sociales);
- e. comptes annuels: le bilan et le compte de profits et de pertes, ainsi que les notes explicatives;
- f. assemblée annuelle: l'assemblée générale des associées destinée à discuter et adopter les comptes annuels;
- g. par écrit: en la forme de tout message transmis et reçu par écrit par tout moyen actuel de communication, incluant fax ou e-mail;
- h. lois applicables: la loi des Pays-Bas et la loi luxembourgeoise;
- i. part distribuable des parts d'associés: portion des parts d'associés excédant la partie émises et payée du capital plus les réserves qui doivent être préservées d'après la loi ou les statuts.

Nom et Siège social

Art. 2.

- 2.1 La société est une société à responsabilité limitée.
- 2.2 Le nom de la société est Ecolab Holdings S.à r.l. / B.V.
- 2.3 La société a son siège social statutaire à Nieuwegein, Pays-Bas.
- 2.4 La société a son administration centrale et son siège social réel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Objets

Art. 3. Les objets de la société sont:

- a. de participer, de prendre un intérêt de toute autre manière à, d'effectuer la gestion et de financer d'autres entreprises de quelque nature que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs mobilières, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit;
 - b. De lever des fonds en vue de l'obtention d'un fonds de roulement par l'émission de billets à ordre, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non;
 - c. De prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société;
 - d. De conclure des contrats de garanties, de contrat d'indemnisation ou de sûretés et en particulier, sans préjudice de ce qui précède, afin de garantir, soutenir ou sécuriser, avec ou sans contrepartie, que ce soit par hypothèque, nantissement, cession, grèvement de charges, ou autrement, de tout ou partie des actifs de la Société ou autrement, en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société; et
 - e. D'employer toute technique et d'utiliser tout instrument lié à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques;
 - f. D'acquérir, disposer de, gérer et utiliser des biens immobiliers et personnels, y compris des brevets, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;
- ainsi que toutes les activités qui y sont rattachées ou qui peuvent être favorables à n'importe lequel de ces éléments, et enfin, de garantir les dettes de tiers.

Durée

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Article Capital autorisé

Art. 5.

5.1 Le capital autorisé de la société est de vingt millions d'euros (EUR 20.000.000) et est divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2 Le capital émis de la société est de quinze millions, sept cent trente-deux mille, huit cents Euros (EUR 15.732.800.-) représenté par cent cinquante-sept mille, trois cent vingt-huit (157.328) parts sociales parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100) chacune.

Parts sociales

Art. 6.

6.1 Les parts sociales seront des parts sociales nominatives et seront numérotées consécutivement à partir de 1. Elles seront inscrites dans un registre des associés tenu à cet effet, conformément aux lois applicables.

6.2 Ni des certificats de parts sociales, ni des coupons de dividendes ne seront délivrés. La société ne devra pas coopérer à la délivrance de certificats de dépôt à l'égard de ses parts sociales. Les dividendes distribués aux associés seront payés contre un reçu.

6.3 Chaque associé, usufruitier ou gagé devra fournir par écrit son adresse à la société. Si une adresse électronique devant être enregistrée dans le registre des associés est fournie, cette notification doit également inclure le consentement à la réception par des moyens de communication électroniques de tous avis, notifications, ainsi que des convocations aux assemblées générales des associés.

6.4 Dans le respect des lois applicables, la société peut, pour son propre compte et à titre onéreux, acquérir des parts sociales entièrement libérées de son propre capital social.

6.5 La société ne peut émettre de parts sociales qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale, conformément aux lois applicables.

Restriction aux transferts. Approbation

Art. 7.

7.1 Pour être valable, tout transfert de parts sociales à un autre associé nécessitera l'approbation préalable de l'assemblée générale, sauf si tous les associés ont donné leur accord par écrit. L'approbation sera valable pour trois mois seulement.

7.2 Dans le cas où un associé entend céder ses parts sociales à un non-associé, un tel transfert sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale, décidée avec une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote attachés aux parts sociales émises et en circulation à ce moment dans une assemblée des associés où la totalité du capital est présente ou représentée, sauf si tous les associés ont donné leur accord par écrit. Le transfert à un autre associé requiert une résolution des associés adoptée en accord avec l'article 16.1 des présents statuts. L'approbation sera valable pour trois mois seulement.

7.3 L'associé qui désire transférer ses parts sociales (ci-après le «cédant proposant») devra informer le conseil de gérance par lettre recommandée ou avec accusé de réception, en y précisant le nombre de parts devant être transféré et le nom et l'adresse de la/les personne(s) à laquelle il souhaite transférer ses parts sociales.

7.4 Le conseil de gérance sera tenu de convoquer une assemblée générale qui devra se tenir dans les six semaines suivant la réception de la notification du cédant proposant. L'avis de convocation devra indiquer la teneur de la notification.

7.5 Si l'assemblée générale accorde l'approbation demandée, le transfert devra avoir lieu dans les trois mois suivants.

7.6 L'approbation sera réputée accordée si:

- a. l'assemblée générale, telle que mentionnée à l'article 7.4 n'a pas été tenue dans le délai prévu par ce paragraphe;
- b. l'assemblée générale a manqué à se décider sur la demande d'approbation;
- c. simultanément avec le refus, l'assemblée générale n'a pas notifié au cédant proposant le/les nom(s) de/des autre(s) partie(s) intéressée(s) à l'achat contre espèce de toutes les parts sociales relatives à la demande d'approbation.

Si la situation sous le paragraphe 6 sub c du présent article se produit, l'approbation sera réputée avoir été donnée lors de la dernière date à laquelle l'assemblée générale aurait dû être tenue.

7.7 A moins que le cédant proposant et les parties intéressées indiquées par l'assemblée générale et acceptées par le cédant proposant ne fassent des arrangements dérogatoires sur le prix et les méthodes de détermination du prix, le prix d'acquisition des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant qui sera nommé à la requête de la partie ayant l'intérêt le plus grand, par le président de la chambre de commerce et d'Industrie approprié.

7.8 Le cédant proposant aura le droit de retirer son offre, à condition qu'il le fasse dans le mois où il a été informé du nom de la partie à qui il peut transférer toutes ses parts sociales spécifiées dans la demande pour l'approbation et le prix offert pour les parts sociales.

7.9 Les coûts supportés dans la détermination du prix d'acquisition seront supportés:

- a. par le cédant proposant s'il retire son offre;

b. par part égale par le cédant proposant et les acquéreurs si les parts sociales sont acquises par les parties intéressées, étant entendu que chaque acquéreur devra participer aux coûts proportionnellement aux nombres de parts sociales qu'il a acquis;

c. par la société, dans tous les cas non visés sous a. ou b.

7.1 0La société elle-même peut proposer d'acquérir les parts sociales tel que prévue par le paragraphe 6, c, de cet article, seulement si le cédant proposant y consent.

Conseil de gérance

Art. 8.

8.1 La société sera dirigée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs membres A et d'un ou plusieurs membres B. L'assemblée générale déterminera le nombre précis de membres A et de membres B.

8.2 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale.

8.3 L'assemblée générale aura, à tout moment, le pouvoir de suspendre ou de révoquer chacun des gérants, sans cause légitime.

8.4 Toute suspension pourra être prolongée plusieurs fois, mais la durée maximale de suspension ne pourra excéder trois mois. La suspension prendra fin à l'expiration de ce délai si aucune résolution n'a été adoptée, soit pour la levée de la suspension, soit pour la démission du gérant.

8.5 Si un gérant est absent ou incapable d'agir, le(s) gérant(s) restant(s) sera/seront temporairement chargés de la gestion de la société. Si le gérant unique est ou si tous les gérants sont absents ou incapables d'agir, une personne nommée par l'assemblée générale sera temporairement chargée de la gestion de la société.

Président

Art. 9. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut déterminer l'ordre dans lequel les membres du conseil de gérance remplaceront le président en tant que tel dans le cas de son absence ou de son incapacité à agir.

Rémunération

Art. 10. L'assemblée générale déterminera la rémunération de chaque gérant ainsi que les autres termes et conditions de leur emploi.

Fonctions des gérants

Art. 11.

11.1 Le conseil de gérance peut décider, sous sa responsabilité, de déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs à un ou plusieurs membres du conseil ou à tout autre personne mais seulement pour des questions déterminées.

11.2 Le conseil de gérance peut également décider, sous sa responsabilité, de confier à un ou plusieurs membres du conseil un pouvoir spécial pour la mise en œuvre des décisions du conseil de gérance. Cette décision devra être déposée auprès de la chambre de commerce.

Pouvoir de Représentation

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance sera autorisé à représenter la société. Le pouvoir de représenter la société sera aussi confié à un membre A du conseil et un membre B du conseil agissant conjointement.

12.2 Le conseil peut nommer des fondés de pouvoir et leur accorder un pouvoir spécial de représentation. Chaque mandant de fait représentera la société dans les limites de son autorisation. Leur titre sera déterminé par le conseil de gérance.

12.3 Dans le cas où la société a un conflit d'intérêt avec l'un des gérants, dans le sens où le gérant, dans la gestion de ses intérêts privés, contracte avec, ou est partie à une procédure judiciaire entre lui et la société, la société sera représentée par l'un des autres gérants. S'il n'y a pas d'autres gérants, l'assemblée générale nommera une personne à cet effet. Cette personne pourra être le gérant en situation de conflit d'intérêt.

Dans tous les autres cas de conflit d'intérêt entre la société et un gérant, la société pourra également être représentée par ce gérant.

L'assemblée générale sera, à tout moment, autorisée à nommer une ou plusieurs personnes à cet effet.

12.4 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.3, tous actes juridiques de la société envers le détenteur de toutes parts sociales ou un participant à une communauté matrimoniale de biens ou à une communauté de biens d'un partenariat non matrimonial enregistré à laquelle toutes les parts sociales de la société appartiennent, à l'occasion duquel la société est représentée par un tel actionnaire ou par l'un des participants, sont consignés par écrit. Pour l'application de la phrase précédente, les parts sociales détenues par la société ou ses filiales doivent être ignorées.

Les dispositions des phrases précédentes ne s'appliquent pas aux actes juridiques stipulés dans des conditions normales lors des opérations courantes de la société.

Réunions du conseil de gérance

Art. 13.

13.1 Les réunions du conseil de gérance seront tenues à Luxembourg.

13.2 Le conseil de gérance se réunira chaque fois que son président ou deux de ses membres le désireront.

Résolutions du conseil de gérance

Art. 14.

14.1 Lors d'une réunion du conseil de gérance, chaque gérant aura droit à un vote.

14.2 Toutes résolutions du conseil de gérance sera adoptée par la majorité au moins des membres du conseil présents ou représentés et au moins un membre A du conseil et un membre B du conseil, devront être présents ou représentés.

14.3 Lors des réunions du conseil de gérance, les décisions seront adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du conseil qui sont présents ou représentés à la réunion, incluant au moins le vote d'un membre A du conseil et le vote d'un membre B du conseil. En cas d'égalité des voix, la proposition sera réputée avoir été rejetée. Si, toutefois, la proposition porte sur une nomination, et que personne n'a obtenu la majorité absolue dès le premier vote, le président décidera de la procédure à suivre pour permettre l'adoption d'une décision.

14.4 Lors d'une réunion du conseil de gérance, tout membre peut se faire représenter par un autre membre via une procuration écrite.

14.5 Un ou plusieurs membres du conseil peut participer à une réunion au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire initié à partir du Luxembourg ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant simultanément au conseil puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée égale à une participation physique. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signé(s) par tous les membres ayant participé.

Assemblées générales des associés. Assemblée annuelle

Art. 15.

15.1 Dans les six mois suivant la fin de l'exercice social de la société, l'assemblée générale annuelle sera tenue.

15.2 Les assemblées générales seront convoquées par le conseil de gérance ou par un associé, sous réserve des lois applicables, au moyen de lettres recommandées, qui devront être envoyées au plus tard le quinzième jour avant celui de la réunion aux adresses inscrites dans le registre des associés et qui devront préciser l'ordre du jour de la réunion. Sauf si un acte notarié de la procédure est dressé, un procès-verbal de la procédure devra être établi, qui sera signé par le président de la réunion et par les associés ou leur mandataire.

15.3 Soumis aux dispositions de l'article 15.2 et aux lois applicables, plutôt qu'une assemblée générale, les associés pourront adopter par écrit des résolutions, à conditions que de telles résolutions soient adoptées par un vote unanime de tous les associés autorisés à voter au sens de l'article 17.

15.4 Tout convocation par l'assemblée générale et toute notification aux associés seront données par écrit à l'adresse inscrite dans le registre des associés ou à l'e-mail ou à l'adresse électronique fournie à cet effet par l'associé.

Résolutions de l'assemblée générale

Art. 16.

16.1 A moins que les lois applicable ou les présents articles requièrent une plus grande majorité, les résolutions de l'assemblée générale devront être adoptées à une majorité absolue des voix exprimées pourvu que le nombres des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs seront considérés comme n'ayant pas été exprimés.

16.2 Si la décision devant être adoptée concerne une nomination, et que personne n'a obtenu la majorité absolue au premier scrutin, un second scrutin libre sera tenu; si, une fois de plus, aucune majorité absolue n'est alors obtenue, un troisième scrutin sera tenu entre les deux personnes qui, lors du second scrutin ont obtenu le plus grand nombre de votes, et la personne pour laquelle le plus de voix ont été exprimées sera nommée; alors que si plusieurs personnes ont obtenu une égalité du nombre de voix lors du second scrutin, et seraient donc éligibles pour le troisième scrutin, un tirage au sort sera organisé pour décider qui entre les deux personnes participeront au troisième scrutin.

En cas de partage égal des voix lors du troisième scrutin, l'élection sera décidée par tirage au sort.

16.3 Chaque part sociale donne droit à une voix.

16.4 Des droits de vote ne peuvent être accordés aux usufruitiers.

Art. 17.

17.1 Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, les associés pourront valablement adopter des décisions autrement que lors d'une assemblée générale, à la condition que cela soit fait par écrit et que tous les associés se prononcent en faveur de la décision concernée. Les décisions ainsi adoptées seront considérées comme des décisions de l'assemblée générale.

17.2 la méthode mentionnée ci-dessus pour adopter des résolutions si il y a des détenteurs de de certificats de dépôt de droits.

Modification des statuts et Dissolution

Art. 18.

18.1 L'assemblée générale est autorisée à adopter une résolution pour amender les statuts ou dissoudre la société. Si une motion visant à modifier les statuts doit être soumise à l'assemblée générale, l'avis de convocation devra mentionner ce fait. Dans le même temps, si la motion vise la modification des statuts de la société, une copie de la motion contenant le texte mot pour mot de l'amendement proposé sera déposée au siège de la société pour examen par les associés jusqu'à ce que la réunion ait été tenue. Si une motion visant à dissoudre la société doit être soumise à l'assemblée générale, l'avis de convocation devra mentionner ce fait.

18.2 Toute décision dont l'objet est de modifier les présents articles sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Comptes annuels

Art. 19.

19.1 L'exercice social de la société commence le premier jour de décembre et se termine le trentième jour de novembre, inclus, de l'année suivante.

19.2 Dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice social de la société, le conseil de gérance établira les comptes annuels à moins que, en cas de circonstances exceptionnelles, une prolongation de ce terme pour une période ne pouvant excéder six mois soit approuvée par l'assemblée générale.

19.3 Le bilan, le compte de résultat et les notes explicatives s'y rapportant et un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la société seront établis par le conseil de gérance et adoptés par l'assemblée générale.

Chaque associé peut inspecter l'inventaire, le compte de profits et pertes et le bilan au siège social de la société.

19.4 Les comptes annuels devront être signés par tous les gérants, si la signature de l'un d'eux est manquante, ce fait et la raison de cette omission devront être indiqués.

19.5 Les dispositions légales concernant le rapport annuel, les informations supplémentaires à ajouter, le rapport du commissaire aux comptes et la publication du rapport annuel s'appliqueront.

Bénéfices

Art. 20.

20.1 Les bénéfices sont à la disposition de l'assemblée générale après observation des dispositions de l'article 20.4.

20.2 La société ne peut faire de distributions de bénéfices que dans la mesure où ses fonds propres excèdent le capital social souscrit et libéré, augmenté des réserves qui doivent être maintenues conformément aux lois applicables.

20.3 Les dividendes seront versés après l'adoption des comptes annuels attestant que le paiement de dividendes est licite.

20.4 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève à un dixième du capital social émis, mais devra reprendre jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Toutefois, les associés peuvent décider que le bénéfice, après déduction faite de la réserve et des dividendes intérimaires le cas échéant, soit reporté ou transféré à une réserve extraordinaire.

20.5 L'assemblée générale peut, dans le respect du paragraphe 2 du présent article, décider de faire des distributions à partir d'une réserve qu'il n'est pas nécessaire de conserver en vertu des lois applicables.

20.6 Aucun bénéfice ne sera distribué à la société sur ses propres parts sociales.

20.7 Dans le respect des dispositions de l'article 20.2 et des lois applicables, le conseil de gérance peut décider de payer un ou plusieurs dividendes intérimaires sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance sont les seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale conformément aux dispositions de l'article 20.4.

20.8 L'assemblée générale peut décider que les dividendes et les réserves sont distribués en totalité ou en partie sous une forme autre qu'en numéraire.

Dissolution et Liquidation

Art. 21.

21.1 Dans le cas de la dissolution de la société, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

21.2 Le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés au prorata de leurs participations respectives.

21.3 Lorsque la liquidation sera terminée, les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant une période de sept ans sous la garde d'une personne désignée à cette fin par l'assemblée générale.

Divers

Art. 21.

22.1 Tous les sujets non traités par les présents articles seront traités en accord avec les lois applicables.

22.2 Si, dans un contexte donné, les conditions des lois applicables sont contradictoires, les conditions les plus strictes devront prévaloir, à moins qu'elles soient contraire avec une disposition d'ordre public de l'une des lois applicables.

Dispositions finales

Les titres soulignés dans cet acte ont été inclus seulement pour faciliter le référencement.

La comparante est connue de moi, notaire.

EN CONNAISSANCE DE CET ACTE,

L'original duquel a été écrit et exécutés à Amsterdam à la date du premier paragraphe de cet acte. La substance de cet acte a été donnée et expliquée à la comparante. La comparante a déclaré qu'elle avait pris connaissance de cet acte dans les temps avant son exécution, accepté son contenu et n'a pas requis une lecture entière de l'acte. Subséquemment, après une lecture abrégée en accord avec la loi, cet acte a été signé par la comparante et moi, notaire.

5) L'associée unique de la Société prend acte de la démission de M. John Joseph CORKREAN et M. Rudolf SMULDERS, tout deux en tant que gérants de la Société avec effet au 17 juin 2010.

L'associé unique de la Société nomme les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société avec effet au 17 juin 2010, pour une durée illimitée:

- Gérants de Catégorie A:

* M. Paul LAMBERTS, né le 18 septembre 1965, à Tilburg, les Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle à ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966, à Aarschot, Belgique, et ayant son adresse professionnelle à ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée avec le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103336, dont le représentant légal permanent est M. Paul LAMBERTS, pré-désigné.

- Gérants de Catégorie B:

* M. Ralph GICHTBROCK, né le 5 mars 1956 à Minden, Allemagne, et ayant son adresse personnelle au Gartenstrasse 9b, 40667 Meerbusch, Allemagne; et

* M. Thomas BOLIEN, né le 20 août 1960, à Grevenbroich, Allemagne, et ayant son adresse professionnelle à Ecolab Deutschland GmbH, 38-42, Reisholzer Werftstraße, 40589 Düsseldorf, Allemagne.

IV. Documentation.

Les documents suivants sont soumis au notaire:

- a) Une copie des statuts actuels de la Société;
- b) Une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société tenu le 9 juin 2010;
- c) Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire tenu le 17 juin 2010;
- d) Un certificat de coutume concernant la Société émis par la Chambre de Commerce de Midden Nederland en date du 16 juin 2010;
- e) Une opinion juridique émise par un notaire hollandais en date du 17 juin 2010; et
- f) Un bilan récent certifié de la Société en date du 1 juin 2010.

Tous les documents mentionnés ci-dessus, paraphés "ne varietur" par le mandataire des actionnaires comparants et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps que lui.

V. Ratification.

La comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision par l'actionnaire unique de la Société ci-avant mentionné en date de ce jour.

Par conséquent:

L'établissement du lieu de l'établissement de l'administration centrale et du siège social réel de la Société est fixé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au 17 juin 2010.

La Société sera soumise au statut établi par les articles 2§2 et 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société sera donc soumise au droit luxembourgeois en application des articles 159§1 et 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

La Société existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée selon la loi luxembourgeoise.

Pour les besoins des lois luxembourgeoises et hollandaises, les statuts sont arrêtés tels qu'il en a été décidé aux Pays-Bas et tels que repris ci-avant.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande dudit mandataire de la Comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 21 juin 2010. Relation: ECH/2010/874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010082059/776.

(100092784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010073374/11.

(100086419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010073375/11.

(100086420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Corporate X, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 142.878.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Corporate X SICAV vom 01. Januar 2010 über die Aufnahme von Herrn Manfred Bauer, geschäftlich ansässig in L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer, in den Verwaltungsrat von Corporate X SICAV

„Die Unterzeichnenden, als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, entscheiden gemäß Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

1. ES WIRD FESTGESTELLT UND BESTÄTIGT, dass Herr Ernst Wilhelm Contzen sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 2009 niedergelegt hat.

2. ES WIRD BESCHLOSSEN, dass mit Wirkung vom 1. Januar 2010 Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst Wilhelm Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Die Bestellung von Herrn Manfred Bauer muss von der nächstfolgenden Gesellschafterversammlung bestätigt werden.

3. ES WIRD FESTGESTELLT, dass sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft demnach ab dem 1. Januar 2010 wie folgt zusammensetzt:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

Dorothee Wetzell

Manfred Bauer

Nikolaus Schmidt-Narischkin

Die oben genannten Beschlüsse wurden vom Verwaltungsrat zum 01. Januar 2010 unterzeichnet."

Corporate X SICAV-SIF

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Lelf Bjurström / Thomas Huth

Référence de publication: 2010074569/27.

(100085768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

AP International Management s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 110.971.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073393/9.

(100086418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073414/9.

(100086417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Bureau Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.958.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010073416/10.

(100086347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

HSBC Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.085.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de HSBC Holdings Luxembourg S.A. du 7 juin 2010 a décidé d'élire Monsieur Christopher D Spooner en tant que nouveau membre du conseil d'administration et d'approuver la démission de Monsieur John P. Deluca en tant que membre du conseil d'administration.

Messieurs Peter Cooke, Cyril S. Dwek, Jeffrey C. Keil, C.G. Rodney Leach, Jacques Tawil, Walter H. Weiner, Steven K. Green, Sem Almaleh, Clive C.R. Bannister, Michael A. Bussey, Michel Elia, Elias Saal, W.R.P Dalton, D. Shaw et Madame Monica Wong ne font plus partie du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2011:

- Monsieur Christopher D Spooner, né le 11 juin 1950 à Brighton, Royaume-Uni demeurant 8, Canada Square, Level 39, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur A. Leigh Robertson, né le 6 septembre 1690 à Fullerton, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant 18-20, rue de Lausanne, les Cygnes, 1211 Genève 1, Suisse,

- Monsieur Jean Hoss, né le 2 août 1937 à Luxembourg, demeurant 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
Le mandat de KPMG AUDIT a été renouvelé pour la durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010074684/26.

(100085886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Carinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.957.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073428/9.

(100086406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fiduciaire Principale, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073496/9.

(100086175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Hervé Le Jardinier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 60, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 116.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073517/9.

(100086117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.
